

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le lundi 8 août 2016, à 20h00, dans la salle municipale, sous la présidence de Félicien Cardin, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Marie-Josée Campagna et Guy Lavoie ainsi que Claire Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Quorum

Les membres du Conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

16-08-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-08-01 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

16-08-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2016

16-08-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Cheeney et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

16-08-03 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES MUNICIPAUX

BELL CANADA	416.15 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 423.29 \$
HYDRO QUEBEC	3 757.96 \$
KODOO MOBILE	44.15 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	240.00 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	5 149.63 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 116.47 \$
RREMQ	781.12 \$
SONIC CO-OP CARTE	529.71 \$
BANQUE SCOTIA	542.44 \$
BUROPRO CITATION	158.85 \$
CARRIERES PCM INC.	3 108.40 \$
CHERBOURG	36.80 \$
CLAIRE COTE	253.31 \$
COMMISSION SCOLAIRE DES CHENES	1 106.93 \$
DANIEL TRAVERSY & FILS INC.	1 964.16 \$
DAVID GAUTHIER	930.00 \$
EXCAVATION ALAIN DESROSIERS INC.	2 012.06 \$
F. DUGAS ÉLECTRIQUE	2 806.67 \$
FELICIEN CARDIN	121.44 \$
FERME C.C.M. INC.	80.00 \$
GARAGE MARIO LACHAPELLE	158.67 \$
GILLES ALLAIRE	287.44 \$
GROUPE ENVIRONEX	466.91 \$
GUY LAVOIE	97.67 \$
GUYLAINE CHARLAND	650.00 \$
INFO PAGE	219.38 \$
JEAN-PAUL BLANCHARD & FILS	965.73 \$
LA COOP AGRILAIT	596.79 \$
LES ENTREPRISES PIERREVILLE LTEE	1 201.49 \$

LES PIECES D'AUTOS T.D.G. INC	1 314.37 \$
LETENDRE & FORCIER LTEE	114.78 \$
LUCIEN LAMPRON	990.00 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	15 089.99 \$
MACHINERIE C. & H. INC.	148.82 \$
MARIE-JOSÉE CAMPAGNA	102.03 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-MAJORIQUE	219.39 \$
PEPINIERE MAYNARD & TROTTIER	2 443.22 \$
POMP - CHARLES COURNOYER	11.21 \$
POMP - JENNIFER ST-CYR	11.21 \$
POMP - RICHARD PROULX	11.21 \$
POMP - SAMUEL ST-PIERRE	11.21 \$
POMP - STEPHAN LAVOIE	71.94 \$
POMP - SYLVAIN BELLEROSE	11.21 \$
PORTES DE GARAGE HI-TECK ENR.	85.08 \$
RÉNO DÉPÔT (RONA INC)	45.07 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	228.96 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	287.44 \$
THIBAULT & ASSOCIÉS	2 807.46 \$
USINAGE M FORCIER	708.25 \$
SALAIRE DE JUILLET 2016	14 558.46 \$

16-08-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unanimement résolu par les conseillers présents :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés;
- ADOPTÉE

16-08-04 SUIVI DEMANDE CPTAQ – M. MARIO CARDIN

Considérant qu'une demande de construction d'un abri forestier a été faite à la CPTAQ par M. Mario Cardin;

Considérant que la municipalité a reçu une lettre, le 12 juillet dernier, de la part de la CPTAQ qui mentionne que le projet de construction n'entre pas dans la définition d'abri sommaire prévue à l'article 1;

Considérant que la CPTAQ indique qu'une superficie minimale requise de 10 hectares est nécessaire pour construire un abri forestier et que celle-ci n'aurait d'autre choix que de se prononcer sur la construction d'une résidence ou d'un chalet;

Considérant que M. Cardin désire construire un abri forestier afin de lui permettre de ranger son matériel servant à l'entretien sur une terre à bois ayant une superficie de 4,65 hectares;

Considérant que M. Cardin ne désire pas construire de chalet ou de résidence;

16-08-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de faire parvenir une réponse à la CPTAQ à l'effet qu'il n'est pas question de construire une résidence ou un chalet et que la construction d'abri forestier n'est autorisé que sur une terre à bois.

ADOPTÉE

16-08-05 DEM. APPRO. RÉVISION BUDGÉTAIRE – OMH ST-BON.

Suite à des dépenses de 8 000 \$ supplémentaires qui ont été affectées au poste de remplacement, améliorations/modernisation, le déficit à assumer par la municipalité passe de 3 522 \$ à 4 322 \$ soit une augmentation de **800 \$** (soit 10 % du montant des dépenses de 8 000 \$);

16-08-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'approuver le budget révisé de l'OMH pour l'année 2016 présentant des revenus de 18 944 \$ et des dépenses de 77 780 \$ pour un déficit de 43 221 \$ dont la part de la municipalité s'élève à 4 322 \$.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION, RÈGL. 267/2016 – CODE ÉTHIQUE/DÉONTOLOGIE

Avis de motion est donné par madame Marie-Josée Campagna à l'effet que le règlement 267/2016 sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance en vue de modifier le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin de le rendre conforme aux modifications apportées à la Loi.

AVIS DE MOTION, RÈGL. 268/2016 – CODE ÉTHIQUE/DÉONTOLOGIE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Keven Trinque à l'effet que le règlement 268/2016 sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance en vue de modifier le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin de le rendre conforme aux modifications apportées à la Loi.

AVIS DE MOTION, RÈGL. 269-2016 – MODIF. USAGES ZONE I1

Un avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Gilles Forcier à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, il sera soumis pour approbation un règlement modifiant le Règlement de zonage no 91/90 de manière à agrandir la zone industrielle I1 à même la zone agricole A1 pour y inclure la totalité du lot 5 654 782 et à permettre dans la zone I1 les usages du groupe Industrie III comprenant les industries et commerces reliés à l'agriculture et à la forêt, dont les meuneries tout en excluant les abattoirs. Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement no 269/2016 a été remise à chacun des membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

AVIS DE MOTION, RÈGL. TAXATION ENT. DIVERS COURS D'EAU

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Keven Trinque à l'effet qu'un règlement de taxation relatif aux travaux d'entretien réalisés dans divers cours d'eau de la Municipalité sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance avec dispense de lecture.

Les travaux visés par ce règlement sont ceux qui ont été effectués sur : Fourche Jean-Paul et branche #2, Ruisseau Labonté branche #10, Décharge des 10 branche #3 et Décharge des 20.

16-08-06 AUTO. ACHAT ET INSTALLATION PANNEAUX 2^E RANG

Considérant que plusieurs véhicules ont passé tout droit à l'intersection du 2^e rang et du Rang du Bassin ces derniers temps;

Considérant qu'une coulée et des arbres se trouvent de l'autre côté du chemin, ce qui rend cet endroit dangereux;

16-08-06 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'autoriser l'achat et l'installation des panneaux de signalisation nécessaires pour sécuriser l'arrivée des véhicules sur le 2^e rang à l'intersection du Rang du Bassin, soit: signal avancé d'arrêt, intersection en T et damier de fin de route.

ADOPTÉE

16-08-07 VERS. AIDE FIN. - STATIONNEMENT FABRIQUE

Considérant que les travaux de réfection du stationnement de l'église ont été réalisés;

Considérant que la résolution 15-11-15 adoptée en novembre 2015 prévoyait une aide financière pour les dits travaux de l'ordre de 25 % du total des coûts pour un maximum de 5 000 \$;

Considérant que la Fabrique a produit un rapport démontrant un coût total des travaux de 35 103.52 \$;

- 16-08-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :
- d'autoriser le versement de l'aide financière promise à la Fabrique, soit le montant autorisé maximum de 5 000 \$.

ADOPTÉE

16-08-08 AIDE FIN. SUPP. - TRAVAUX STATION. FABRIQUE

Considérant que la Fabrique doit trouver des revenus supplémentaires pour payer les travaux de réfection du stationnement de l'église;

Considérant qu'elle a demandé à la Municipalité si elle pouvait récupérer le montant des redevances en carrières/sablières versé à la Municipalité lors de leur achat de sable pour le stationnement;

Considérant que la Fabrique a payé en redevance un montant de 560 \$, soit l'équivalent de 50 voyages de 20 tonnes à 0,56 \$ la tonne;

- 16-08-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :
- de verser la somme de 560 \$ en aide supplémentaire à la Fabrique pour la réfection du stationnement de l'église.

ADOPTÉE

16-08-09 LETTRE FÉLICITATIONS À MME LOUISE DÉRY

- 16-08-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :
- de faire parvenir une lettre de félicitations et remerciements à madame Louise Déry, propriétaire du 1075 rue Principale, pour l'embellissement apportée à cette imposante propriété situé au cœur du village.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS 20h25 à 20h44

16-08-10 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

- 16-08-10 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :
- d'ajourner cette assemblée au 30 août 2016 à 19h30 pour procéder au dépôt du rapport financier 2015 et du rapport des vérificateurs comptables

ADOPTÉE

À 20h45, la séance est close.

Félicien Cardin, maire

Claire Côté, dir. gén./secrétaire-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a ou il y aura des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 16-08-03, 16-08-05, 16-08-06, 16-08-07 et 16-08-08.

Claire Côté, secrétaire-trésorière

